

GABIAN



COMMUNE DE GABIAN (34320)

Extrait de délibération du Conseil Municipal

Séance du Mercredi 3 Avril 2019

L'an deux mille dix-neuf, et le Mercredi 3 Avril 2019 à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BOUTES Francis, Maire de Gabian.

Présents : Mesdames FLAMENT Chantal, GALZY Isabelle, JOURDAN Agnès.
Messieurs ALLEMANY Christian, FOREZ Daniel, PAGEOT Emmanuel, SOULIE Christophe.

Membres absents : Mesdames FELIX Maryse, GARRIGUE Sandrina.
Monsieur BERTHOMIEU Michel.

Secrétaire de séance : Monsieur FOREZ Daniel.

10/2019 Vote des taux 2019

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il a reçu l'état N°1259 de la Sous-Préfecture concernant la notification des taux d'imposition 2019.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les taux d'imposition vont rester les mêmes qu'en 2018 soit :

TH-(taxe d'habitation) : $15.45\% \times 1000836 = 160\ 062$ €uros

TFB-(taxe foncière bâti) : $20.97\% \times 661321 = 144\ 588$ €uros

TFNB-(taxe foncière non bâti) : $85.46\% \times 46\ 285 = 40166$ €uros

Soit un total fiscal de 344 816 €uros.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- SE PRONONCE FAVORABLEMENT
- DECIDE de garder les mêmes taux qu'en 2018, taxes foncières bâties, taxes foncières non bâties et taxes d'habitations au montant prévisionnel 2019.
- APPROUVE et AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous documents relevant de cette décision.

Fait et délibéré le jour, mois, an que dessus.

Le Maire,
Francis BOUTES

